13 novembre 2026

« CONCOURS OAI GITES MISELERLAND »



ETAPE 2 : CONCOURS D'ARCHITECTES

QUESTIONS / REPONSES

Réponses apportées le 24/09/2026 (questions 1 à 8)

Question 1 :
Dans un souci de clarté, serait-il possible que l'annexe A renseigne directement les numéros des objets/sites concernés, qui sont précisés à l'annexe B.

Réponse :
L'annexe A a été complétée.

Question 2 :
Est-ce que le site 6 « Café des Vignerons » bénéficie vraiment d'une protection nationale ? Ou plutôt au niveau communal.

Réponse :
Il s'agit en effet d'une protection au niveau communal. L'annexe B a été corrigée.

Question 3 :
N'y a-t-il pas d'erreur au niveau du budget annoncé pour le site 9 « Klengsten Haus an der Bächergaass zu Reimech » est très faible.
Un budget de 20.000 à 40.000€ semble être anormalement bas à la vue des éléments transmis.

Réponse :
Le maître d'ouvrage est artisan et veut réaliser la plupart des travaux lui-même.
Cette information a été rajoutée dans l'annexe B.

Question 4 :
Nous n'arrivons pas à télécharger l'annexe B. Pouvez-vous vérifier si elle n'est pas trop lourde?! ou s il n'y a pas un autre souci

Réponse :
L'annexe B est effectivement lourde (172MB), mais elle peut bien être téléchargée.

Question 5 :
nous sommes étonnés par le fait que vous ne demandiez pas aux agences de se présenter et d'évoquer leur philosophie. Est-il possible vous faire parvenir un portfolio avec le dossier administratif?

Réponse :
Vous pouvez évoquer votre philosophie dans la lettre de motivation.
Par contre, il n'est pas possible de remettre un portfolio.

Les dossiers de candidature seront étudiés sur base de la lettre de motivation et de la proximité au lieu d'exécution (cf. point 5.1.2. du règlement du concours).

Question 6 :
Il n'est pas précisé de qui le(s) extrait(s) du casier judiciaire doi(ven)t être remis dans le dossier de candidature.

Réponse :
Le(s) extrait(s) du casier judiciaire du bureau et des gérant.e.s mentionné.e.s sur l'autorisation d'établissement sont à fournir.
Cependant, ces extraits ne sont pas forcément utiles à ce stade.
Dès lors, ils devront être remis au plus tard avec la remise du projet le 22/01/2027 à 12h.
Le règlement a été corrigé sur ce point.

Question 7 :
Serait-il possible de transmettre les textes complémentaires au chalet du Méandre (site 8) en meilleure résolution car ils sont illisibles ?

Réponse :
L'annexe B a été corrigée.

Question 8 :
Un même artiste peut-il être associé à plusieurs équipes candidates, ou doit-il être exclusif à une seule équipe ?

Réponse :
Chaque artiste ne peut participer qu'à un seul groupement candidat. Il en va de même pour les étudiants.
Le règlement a été précisé sur ce point.

Réponses apportées le 02/10/2026 (questions 9 à 10)

Question 9 :
Est-ce qu'il faut fournir max 1 page DIN A4 par choix ou max 1 page DIN A4 pour les trois choix? Pouvez-vous svp préciser ce point dans les documents à fournir.

Réponse :
La lettre de motivation doit faire au total max 1 page DIN A4.

Question 10 :

Je suis une entreprise unipersonnelle et je travaille à mon compte au Luxembourg depuis 9 ans. J'ai vu qu'il fallait également télécharger une déclaration sur l'honneur concernant le nombre d'employés au cours des 3 dernières années. Est-il malgré tout possible de participer à ce concours, même si, comme moi, on travaille seul ? Ou s'agit-il d'un critère d'exclusion ?

Réponse :

Vous pouvez tout à fait poser votre candidature. Il n'y a pas d'effectif minimum à respecter.

Réponses apportées le 13/11/2026

Questions générales

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
127	6.2.3. Prestations requises/Composition et formats	Question générale	Pourriez-vous préciser: 1. Planches A0 : constituent-elles les seuls supports de présentation graphique au jury ? Seront-elles imprimées par les organisateurs ou consultées uniquement sur écran ? Quel est leur taille maximale admise? 2. Pièces graphiques : faut-il remettre séparément en DWG et PDF tous les dessins figurant sur les planches A0, ou un dossier graphique complémentaire ? 3. Textes et calculs : les fichiers Word/PDF concernent-ils uniquement le mémoire descriptif de quatre pages A4 ou également les textes se trouvant sur les planches A0? Le devis détaillé constitue-t-il le document Excel/PDF demandé ou d'autres calculs sont-ils attendus ? 4. Descriptif sommaire et illustrations: s'agit-il de documents et de contenu supplémentaires, distincts du mémoire descriptif de 4 pages A4 et des planches A0? Quelle est sa longueur, son format et devra-t-il être remis avec le projet de concours ou pourront-ils être fournis ultérieurement? 5. Dépôt numérique : faut-il télécharger les fichiers individuellement ou sous forme d'archives ZIP ? Existe-t-il une nomenclature obligatoire, des limites de taille par fichier et pour l'ensemble du dépôt, ainsi que des exigences particulières de résolution pour les PDF A0 ?	1. un maximum de 2 planches A0 est admis. Elles constituent le seul support de présentation graphique. Voir Art. 6.2.3 du règlement du concours. Les planches seront imprimées par l'organisateur du concours. 2. les pièces graphiques figurant sur les planches A0 sont à remettre en fichier séparément .dwg et . pdf. Un dossier graphique complémentaire n'est pas demandé. 3. Le mémoire descriptif doit inclure les thèmes énumérés dans le règlement du concours. Il est au libre choix du candidat si c'est le même texte que celui sur les planches A0. Le mémoire descriptif est mise en disposition au jury même le devis détaillé. Aucun autre calcul n'est demandé, à l'exception du devis détaillé. 4.+5. Si vous accédez à votre compte sur le site www.concoursoai.lu vous trouvez tous les explications. Le type de fichiers et la taille maximale à remettre sont y indiqués. Il n'existe pas une nomenclature obligatoire pour les fichiers. Les illustrations sont les fichiers des perspectives.
131	Anonymat sur la plateforme	Question générale	Que faut-il saisir dans le champ « nom du projet » pour respecter l'anonymat : le code à six chiffres ou un titre libre ?	Le code à six chiffres est à utiliser comme nom de projet
134	Révision du calendrier	Question générale	Vu la remise retardée de certains documents aux participants, le calendrier sera-t-il revu ?	Le calendrier de la procédure a été revu. Il peut être consulté sur www.concoursoai.lu.

Projet 1 – Ancienne école à Berbourg

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
63	Raumprogramm und Budget Projektstandort Berbourg	01. Ancienne école à Berbourg	Ich bitte Sie höflich, den Kandidaten noch einmal schriftlich das genaue Raumprogramm sowie das Budget für den Standort Berburg mitzuteilen. Vielen Dank im Voraus	Es soll eine Gîte für maximal 4 Personen geplant werden. Das Budget beträgt 500.000€ htva reine Baukosten ohne Außenanlagen, Infrastruktur und Honorare.
81	Budget	01. Ancienne école à Berbourg	Lors du colloque, un budget de 500 000 € a été évoqué pour le site 1, l'école à Berbourg. Pouvez-vous confirmer ce montant et préciser s'il s'agit d'un budget HTVA ou TVAC, ainsi que les prestations incluses ?	Le budget de 500 000 euros définit les coûts de construction (HTVA) sans raccordements, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires de l'architecte et des ingénieurs ne sont pas inclus.
82	Programme	01. Ancienne école à Berbourg	Pouvez-vous confirmer que le bâtiment sera exclusivement destiné à l'hébergement touristique, sans utilisation communale ou événementielle ? Quel est le nombre de gîtes et la capacité d'accueil souhaités ?	Il est prévu d'y aménager un gîte touristique pour au maximum 4 personnes.
83	Installations techniques	01. Ancienne école à Berbourg	Les installations existantes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire doivent-elles être conservées ? Le cas échéant, leurs caractéristiques techniques et leur année de mise en service peuvent-elles être communiquées ?	Un renouvellement du chauffage et de la production d'eau chaude est à prévoir
84	Sirène	01. Ancienne école à Berbourg	La sirène d'alerte communale installée en toiture doit-elle être maintenue à son emplacement actuel ou son déplacement est-il prévu ?	Un déplacement de la sirène n'est pas prévu. L'emplacement actuel doit être maintenue.
85	Programme	01. Ancienne école à Berbourg	Le futur hébergement est-il destiné à être exploité toute l'année ou uniquement de manière saisonnière ?	Il est prévu d'exploiter le gîte pendant toute l'année
86	Diagnostics	01. Ancienne école à Berbourg	Des études ou diagnostics de stabilité du bâtiment ainsi que d'éventuels diagnostics techniques (humidité, amiante, etc.) ont-ils déjà été réalisés ? Le cas échéant, peuvent-ils être mis à disposition des participants ?	Pour l'instant, aucune étude n'a été réalisée et il n'est pas prévu d'en faire réaliser dans le cadre du concours.
112	Questions divers	01. Ancienne école à Berbourg	1. Quelles sont les possibilités d'intervention sur la façade ? 1.1. Remplacement ou réfection de l'enduit ? 1.2. Modification de la palette chromatique / de la mise en peinture ? 1.3. Pignon : possibilité d'une intervention artistique ou d'un traitement spécifique ? 2. Est-ce qu'il faut avoir que 3 Gîtes /Chambres ? 3. Ils sont ou les limites du terrain exactes et ou les limites de construction/intervention ? 4. Un emplacement de stationnement est-il réellement obligatoire pour chaque gîte / chambre ? 5. Est-ce qu'il y a le modèle 3D en disposition ? 6. Existe-t-il une obligation ou une contrainte réglementaire imposant le maintien du nombre de niveaux en l'état ? 7. Les dalles existantes doivent-elles être conservées ? 8. Serait-il possible d'effectuer une visite complémentaire sur site afin d'analyser plus en détail la structure existante ? 9. Est-il autorisé d'aménager des mansardes sur le toit afin d'optimiser l'apport de lumière naturelle ? 10. Existe-t-il une capacité d'accueil minimale ou maximale exigée pour ce projet ? 11. Quels sont les objectifs de performance énergétique à atteindre pour ce projet ? 12. Quelles sont les exigences en matière d'accessibilité PMR, sachant que la structure existante présente des contraintes majeures ?	1. Le bâtiment bénéfice d'une protection communale "immeuble protégé" 1.1 La réfection de l'enduit est envisageable 1.2 Modification selon la palette couleurs PAP-QE 1.3 Oui, sous condition de respecter les dispositions du PAG 2.Il est prévu d'y aménager un gîtes touristique pour au maximum 4 personnes. 3.Il n'existe pour le moment pas de mesurage exacte de la parcelle cadastral. L'aménagement extérieur ne fait pas partie intégrante du concours. 4.Un emplacement par gîte est à prévoir 5. Il n'existe pas de modèle 3D 6. Les disposition du PAG doivent être respectées 7. Les dalles ne doivent pas être conservées 8. Une visite supplémentaire était organisée le 10.11 9. Des ouvertures type Velux sont possibles dans le toit 10. voir réponse point 2 11. La transformation du bâtiment doit respecter les prescriptions réglementaires pour la performance énergétique 12. La loi PMR est à respecter. Pour les bâtiments existants il est possible de demander des dérogations ou de proposer des solutions équivalentes selon la loi concernant l'accessibilité.

Projet 2 – Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
18	Projet 2_ Ancien abris à Grevenmacher	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Guten Tag - ich hätte zum Projekt bitte noch folgende Fragen: > das bestehende Gebäude ist von der nordwestlichen Grundstücksgrenze lediglich ca. 1 Meter weit entfernt - darf dieser Abstand auch zukünftig bei einer Funktionsänderung (Lager > Gîte) beibehalten werden? > gibt es bezüglich des Übergangs zum darunterliegenden Keller vielleicht noch Informationen zum Deckenaufbau? (Dicke, Aufbauhöhen, u.ä.) Mit Dank im Voraus	Der derzeitige Abstand von 1 m zur nordwestlichen Grundstücksgrenze kann grundsätzlich auch bei einer Nutzungsänderung des Gebäudes beibehalten werden, sofern die bestehende Tragstruktur erhalten bleibt und die geltenden baurechtlichen Vorschriften eingehalten werden. Die Außenwände können unter Einhaltung der geltenden Vorschriften ersetzt werden. Bei einem vollständigen Abriss der bestehenden Tragstruktur und einem anschließenden Neubau muss ein Mindestabstand von 3 m zur Grundstücksgrenze eingehalten werden. Bezüglich der Decke des bestehenden Kellers liegen uns leider keine zusätzlichen Informationen über deren Aufbau, Dicke oder Tragstruktur vor.
55	levée topographique récent	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Le levé topographique transmis date de 2012 et ne correspond plus à l'environnement construit. Pourriez-vous nous transmettre un levé topographique de la situation actuelle au format DWG?	Les niveaux altimétriques figurant sur le levé topographique de 2012 restent inchangés. Seul le bâtiment représenté sur le plan a entre-temps été démoli et remplacé par la construction actuelle. Étant donné que cette dernière doit être conservée dans le cadre du projet, il ne me semble pas nécessaire, à ce stade, de réaliser un nouveau levé topographique.
56	Infrastructures	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Pourriez-vous nous transmettre les plans numériques des réseaux et raccordements aux infrastructures au format DWG (le cas échéant : eau potable, raccord à la canalisation, chauffage, chauffage urbain, électricité, gaz, télécommunications)?	Les plans disponibles des réseaux d'infrastructures communales sont mis à disposition des candidats.
57	Sous-sol	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Pourriez-vous nous transmettre les plans numériques en format .DWG et les coupes du sous-sol?	Malheureusement, la commune ne dispose ni de plans numériques au format DWG ni de coupes du sous-sol existant.
58	Sous-sol	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Est-il possible d'utiliser le sous-sol pour le projet?	Le sous-sol ne pourra pas être intégré au projet de gîte, étant donné que la cave restera affectée au stockage communal.
59	Isolation thermique	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Est-ce-que les murs extérieurs et la toiture sont-ils isolés, si oui, avez-vous des coupes types des composants avec les épaisseurs ainsi que le type d'isolant ?	Pour le moment les murs extérieurs même que la toiture ne sont pas isolés. Voir aussi réponse 1
60	Bâtiment voisin	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Pourriez-vous nous transmettre les plans et une coupe transversale du bâtiment actuellement en construction du côté nord-ouest du site, ainsi que la typologie du bâtiment?	Il n'est pas possible de partager des plans ou des coupes du bâtiment actuellement en construction. Possibilité de télécharger le PAP NQ du projet sur le site internet de la commune.
61	Enveloppe budgétaire	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Nous partons du principe que l'enveloppe budgétaire de 135,000 € - 165,000€ est un estimatif du coût de construction KG300-KG400	Le budget de 135.000 - 165.000 € définit les coûts de construction (htva) sans raccords, sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus. Voir aussi réponse 79.
62	Zone inondable HQ100	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Depuis la refonte des niveaux d'innondation de la AGE, le bâtiment en bois se trouve dans la zone innonable HQ100. Selon le règlement des bâtisses, les matériaux à utiliser pour une structure pouvant héberger des individus, dans cette zone devraient résister à une innondation temporaire. Le bois étant un matériau biodégradable n'est en principe pas admis pour la construction dans cette zone (bitte im Bautenrèglement kontrollieren ob das stimmt)	Le bâtiment existant étant situé en zone inondable HQ100, les matériaux utilisés devront être adaptés aux risques d'inondation et respecter les prescriptions réglementaires applicables. La possibilité d'utiliser du bois ou d'autres matériaux sensibles à l'humidité devra être vérifiée en fonction des exigences applicables en zone inondable. Dans le cadre du projet, il est envisageable de conserver la structure porteuse existante, notamment les piliers, et de remplacer les parois extérieures par des éléments adaptés aux contraintes liées aux inondations.
76	Levé topographique	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Le levé topographique mis à disposition ne semble pas correspondre à la situation actuelle du site. Serait-il possible de disposer d'un levé actualisé et conforme à la situation existante, aux formats PDF et DWG ?	voir réponse 55
77	Réseaux et raccordements	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Serait-il possible de fournir un plan des réseaux existants, indiquant notamment les canalisations ainsi que les raccordements de la parcelle aux différents réseaux (eau, eaux usées, eaux pluviales, électricité, etc.) ?	Les plans disponibles des réseaux d'infrastructures communales sont mis à disposition des candidats.

78	Aménagements extérieurs de la résidence voisine	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Afin de mieux comprendre l'impact du projet de résidence en cours de construction sur la parcelle concernée par le concours, serait-il possible de disposer d'un plan des aménagements extérieurs de cette résidence, permettant d'appréhender la future configuration des espaces extérieurs et les relations entre les deux parcelles ?	La commune n'est pas autorisée à transmettre les plans du projet de résidence actuellement en cours de construction sur la parcelle voisine. Pour obtenir ces documents, nous vous invitons à prendre directement contact avec le promoteur Soludec.
79	Budget du projet	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Deux fourchettes budgétaires différentes sont mentionnées dans les documents du concours : d'une part, un montant compris entre 90 000 € et 108 000 € HTVA et, d'autre part, un montant compris entre 135 000 € et 165 000 € HTVA. Pourriez-vous préciser quelle fourchette budgétaire doit être prise en compte pour l'élaboration du projet ?	Le budget est de 135.000 - 165.000 € htva a (Toutefois, cette estimation a été établie avant la prise en compte des contraintes liées à la situation du bâtiment en zone inondable HQ100) Compte tenu des exigences techniques supplémentaires qui pourraient en découler, il sera probablement difficile de respecter cette enveloppe budgétaire initiale
80	Structure existante	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	La structure existante doit-elle impérativement être conservée dans le cadre du projet, ou est-il envisageable de la démolir et de la remplacer par une nouvelle construction ?	La démolition complète de la structure existante n'est pas envisagée si le recul actuel de 1 m par rapport à la limite parcellaire doit être maintenu. Il est toutefois envisageable de conserver uniquement la structure porteuse existante, notamment les piliers, et de remplacer les parois extérieures afin de répondre aux exigences techniques liées à la situation du bâtiment en zone inondable HQ100. En cas de démolition complète et de reconstruction, un recul minimal de 3 m par rapport à la limite parcellaire devra être respecté.
109	IFC Structure existante	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Serait-il possible de transmettre la levé de la structure existante de Faber Timber Solution en ifc.	La commune ne dispose malheureusement pas du fichier IFC de la structure existante
110	Levé structure existante	02. Ancien abris site Kuerzaacht à Grevenmacher	Les levés transmis pour la structure existante ne sont pas identiques, l'un indique une structure de 11.938 m et l'autre 5,5+7,0 = 12,5 m de long. merci de transmettre un levé qui correspond à l'existant.	Le bâtiment sur le levé montre encore l'ancienne maison qui été en place. Les niveaux sont restés les mêmes. Pour les informations relatives au levé topographique et à la possibilité de réaliser un nouveau relevé, veuillez-vous référer à la réponse apportée à la question 55.

Projet 3 – Ancien centre culturel & centre d'incendie et de secours à Oberdonven

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
25	Site 3 Oberdonven	03. Ancien centre culturel & centre d'incendie et de secours à Oberdonven	En complément du relevé de l'existant déjà convenu, comprenant les plans de tous les niveaux de l'ensemble des bâtiments concernés ainsi que les coupes significatives à travers les différents bâtiments, le tout au format DWG, nous souhaiterions également recevoir un modèle 3D de l'ensemble des bâtiments au format DWG. Pourriez-vous nous confirmer que la demande porte bien sur les documents 2D ainsi que sur un modèle 3D ? Pourriez-vous également nous indiquer dans quel délai vous seriez en mesure de nous transmettre ces documents ?	Le levé a été réalisé les 06 & 09 novembre. La date de mise à disposition des fichiers .dwg et des modèles 3D dépend du bureau d'études. Dès que nous serons en possession de ces documents, ils seront mis à disposition. Ceci devrait être le cas à priori pour fin novembre.
129	Stationnement	03. Ancien centre culturel & centre d''incendie et de secours à Oberdonven	Les besoins en stationnement selon PAG doivent-ils être intégralement satisfaits sur la parcelle ? Des places publiques existantes ou projetées peuvent-elles être prises en compte et, si oui, lesquelles et en quel nombre ?	L'aménagement des espaces extérieurs ne fait pas partie intégrante du concours.
130	Périmètre de l'estimation	03. Ancien centre culturel & centre d''incendie et de secours à Oberdonven	Quels postes doivent être inclus dans l'estimation : travaux du bâtiment, équipements fixes et cuisines, mobilier, aménagements extérieurs, raccordements, honoraires et imprévus ? Les éventuelles aides publiques doivent-elles être présentées séparément ?	Le budget définit les coûts de construction (htva) sans raccordements, sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus. Les éventuelles aides publiques ne doivent pas être présentées séparément
132	Futur centre culturel / CIS et zone commerciale (SD-O01)	Question générale	Quels sont le programme et le calendrier prévisionnels du futur centre culturel, du centre d'incendie et de secours et de la zone commerciale voisine ? Quels commerces, services et activités horeca sont envisagés, et quelle fréquentation est attendue ? Ces informations permettraient d'évaluer la complémentarité des offres et les flux de visiteurs supplémentaires à Oberdonven.	Pour le moment il n'existe pas encore de concepts et de calendrier bien défini

Projet 4 - Vineyard Cabines à Ahn

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
119	Bestehende technische Anschlüsse	04. Vineyard Cabines à Ahn	Können die fünf Gîtes an die bestehenden Trinkwasser-, Abwasser- und Stromanschlüsse des Weinguts angeschlossen werden? Falls ja, können deren Lage und verfügbare Kapazitäten angegeben werden?	Es sollen 3 Gîtes geplant werden, davon soll eine den PMR Vorschriften entsprechen. Ein Anschluss an die bestehende Infrastruktur ist angedacht, muss aber im Zusammenhang mit den notwendigen Genehmigungen zur Umsetzung der Gîtes abgeklärt werden.
120	Budgetumfang	04. Vineyard Cabines à Ahn	Welches Gesamtbudget ist verbindlich: 850.000 € oder 850.000–1.000.000 €? Sind darin auch Fundamente, technische Erschließung, Außenanlagen und Planungshonorare enthalten?	Das Budget von 850.000€ bezieht sich auf 3 Gîtes. Inbegriffen sind die Fundamentarbeiten. Nicht inbegriffen sind die technische Erschließung, Außenanlagen und Planungshonorare
121	Technische und architektonische Nebenbauten	04. Vineyard Cabines à Ahn	Können technische Anlagen, Wasserbehälter und Energiespeicher außerhalb der Gîtes als eigenständige oder gemeinschaftliche architektonische Elemente vorgesehen werden?	Da die Gîtes sich in einer Zone verte befinden, sind zusätzliche bauliche Anlagen zu vermeiden.
122	Fehlende Infos	04. Vineyard Cabines à Ahn	In der Colloque wurde angekündigt, dass den Teilnehmern noch weitere wichtige Dokumente/Informationen für den Entwurf, wie z. B. einen Plan der Topographie und ein endgültiges Raumprogramm, weitergeleitet werden. Wann erhalten wir diese fehlenden Unterlagen?	Die Levé topo und die Pläne vom Weingut werden in der KW 47 zur Verfügung gestellt. Raumprogramm siehe Frage 119 und 123
123	Betrieb und Barrierefreiheit	04. Vineyard Cabines à Ahn	Welche Betriebsszenarien, Zielgruppen und Anforderungen an die Barrierefreiheit sind als gemeinsame Grundlage anzusetzen? Gibt es eine vorgeschriebene Anzahl barrierefreier Einheiten sowie besondere Anforderungen an die Wege zwischen Stellplätzen, Empfang und Unterkünften, und Soll die Gîte nach den Vorgaben der Loi PMR entworfen werden??	Zielgruppe sind Erwachsene welche sich für einen kurzen Aufenthalt von 1 bis max. 3 Nächte in der Gîte einmieten. Die Gîtes sollen für max. 2 Erwachsene vorgesehen werden. 1 Gîte soll nach Vorgaben der Loi PMR entworfen werden. 3 gîtes avec un séjour ouvert entre 18 m2 et 20 m2 pour 2 adultes (pas de familles) - séjour ouvert avec kitchenette contenant un évier, micro-onde, bouilloire et un petit réfrigérateur (pour faire un café ou similaire, pas cuisiner) - salle de douche avec WC - les gîtes envisagent un petit séjour (1-3 nuits max.) - pour 1 gîte la loi PMR doit être appliquée

Projet 5 – Ancienne école à Gostingen

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
36	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Le projet peut-il envisager une restructuration complète des espaces intérieurs, comprenant la modification des circulations, des escaliers, des accès et des ouvertures, ou certaines fonctions et dispositions existantes doivent-elles impérativement être conservées ?	Les locaux du café "Bei den Tutebattien" sont à conserver
37	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	L'emplacement et la configuration actuels du café « Bei den Tuutebattien » doivent-ils être figés par la rénovation de 2025, ou peuvent-ils être repensés pour optimiser les flux, la sécurité incendie et la mutualisation des espaces ?	Les locaux du café "Bei den Tutebattien" sont à conserver
38	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Quelles activités du café doivent être maintenues ? À quelles fréquences et selon quels horaires se déroulent les soirées et les événements ? Leur fonctionnement simultané avec celui du futur gîte est-il prévu ?	Le café "Bei den Tutebattien" est seulement ouvert les vendredis soir. Les futurs hôtes du Gîte y seront les bienvenus.
39	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	La commune a-t-elle défini une capacité d'accueil, une typologie d'hébergement, un niveau de services et un mode d'exploitation précis ?	le conseil échevinal prend une décision concernant le programme du concours dans la réunion du 13/11.Le résultat va être transmis aux candidats au cours de la semaine 47
40	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Le café dispose-t-il actuellement d'une cuisine conforme à son activité de restauration occasionnelle ?	Les locaux du café "Bei den Tutebattien" sont à conserver
41	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	La commune peut-elle transmettre les plans actualisés du bâtiment, notamment après la rénovation du café en 2025, ainsi que les autorisations, les descriptifs techniques et les éventuelles attestations de conformité ou dérogations concernant les interventions de 2006, 2014 et 2025 ?	Le levé est en cours (11.11.2026). La date de mise à disposition des fichiers .dwg et des modèles 3D dépend du bureau d'études. Dès que nous serons en possession de ces documents, ils seront mis à disposition. Ceci devrait être le cas à priori pour fin novembre.
42	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Des diagnostics structurels des murs porteurs, des planchers bois, de la charpente et des poteaux de soutènement existants sont-ils disponibles ? Des modifications structurelles, des renforcements ou des suppressions ponctuelles d'éléments porteurs sont-ils envisageables pour permettre une nouvelle organisation des espaces ?	Le but du concours est de développer une idée et un concept d'utilisation pour l'ancienne école. Les études sur la structure portante vont suivre dans une phase ultérieure
43	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Les combles peuvent-ils être transformés en surfaces habitables, avec la possibilité de modifier la charpente, de créer des ouvertures en toiture et d'adapter les circulations verticales, sous réserve des exigences réglementaires ?	Une transformation des combles en surface habitable est possible sous réserve des exigences réglementaires
44	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Le café doit-il faire l'objet d'une mise en conformité PMR dans le cadre du projet ? Quelles exigences d'accessibilité s'appliqueront aux futurs gîtes et les modifications nécessaires, notamment la création d'un ascenseur, d'un accès indépendant ou l'adaptation des niveaux extérieurs, sont-elles autorisées ?	Comme écrit dans le règlement du concours 3.1.2. Les gîtes devront respecter la législation en vigueur notamment en ce qui concerne l'accessibilité, dans la mesure du possible, des lieux ouverts au public, la sécurité (notamment en matière d'incendie) et la performance énergétique des bâtiments.
45	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Quel est le statut patrimonial exact du bâtiment et de ses abords ? Existe-t-il des prescriptions imposant la conservation d'éléments architecturaux, de matériaux, de menuiseries, de plafonds ou de caractéristiques particulières des façades ?	Selon l'extrait PAG, le bâtiment n'est pas classé au niveau communal ni national.
46	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	La commune serait-elle favorable à l'intégration d'une ou plusieurs œuvres d'art monumentales sur les façades, pouvant comprendre des éléments en relief, des matériaux innovants, des ancrages structurels ou un éclairage artistique nocturne ?	Cette proposition n'est pas désirée par la commune
47	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	La commune accepterait-elle une démarche de création artistique intégrée à l'architecture, dans laquelle l'œuvre pourrait également participer à des fonctions telles que la protection solaire, l'acoustique, la lumière, la signalétique, le mobilier ou le traitement des espaces intérieurs ?	Cette proposition est accepté par la commune
48	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	Le périmètre du concours permet-il une requalification globale du parvis et du parking, comprenant une éventuelle réorganisation ou réduction des places de stationnement, une végétalisation et du mobilier? Quelles capacités de stationnement doivent impérativement être maintenues pour les différents usagers ?	L'aménagement des espaces extérieurs ne fait pas partie intégrante du concours.

49	Projet 5 Ancienne école à Gostingen	05. Ancienne école à Gostingen	- Quels sont les usages et les contraintes de la cour et des passages latéraux, notamment les accès techniques, les servitudes et les besoins des différents usagers ? Ces espaces pourraient-ils être réaménagés en terrasse, jardin ou espace de détente privatif ou partagé avec les futurs gîtes ? - La commune serait-elle favorable à une œuvre monumentale extérieure reliant architecturalement et visuellement les façades, le parvis et les espaces paysagers, éventuellement accessible au public indépendamment des horaires du gîte ? Des interventions sur le sol, les clôtures, les circulations ou l'espace public adjacent seraient-elles envisageables ?	1. L'aménagement des espaces extérieurs ne fait pas partie intégrante du concours, mais des propositions peuvent être faites. 2. voir réponses question 46 et 47
51	Règlement / 3.1.2. Description succincte	05. Ancienne école à Gostingen	A la page 9 du règlement on peut lire : « Les gîtes devront respecter la législation en vigueur notamment en ce qui concerne l'accessibilité, dans la mesure du possible, des lieux ouverts au public, la sécurité (notamment en matière d'incendie) et la performance énergétique des bâtiments. Des informations plus détaillées en la matière seront transmises aux candidats sélectionnés pour la phase 2. » 1. Quelles sont les informations qui seront transmises aux candidats pour la phase 2 ? 2. Quand celles-ci seront-elles transmises ? 3. Le bâtiment est composé de deux parties à niveaux décalés dont une comprend une dalle intermédiaire et l'autre deux et séparées par une zone de circulation verticale. Comment faut-il interpréter « dans la mesure du possible » en rapport avec l'accessibilité, en tenant compte de cette configuration ?	1.voir réponse 39 et 41 2. voir réponse 39 et 41 3. Pour les bâtiments existants il est possible de demander des dérogations ou de proposer des solutions équivalentes selon la loi concernant l'accessibilité.
52	Levé et visite des lieux	05. Ancienne école à Gostingen	1. Un levé du bâtiment pourrait-il être mis à disposition des candidats ? 2. A quel moment celui-ci sera-t-il disponible ? 3. A partir de quelle date de mise à disposition du levé le jury envisage-t-il de décaler la remise des propositions, estimant qu'un levé est une donnée essentielle à l'élaboration d'un projet cohérent? 4. Est-il envisageable d'organiser une deuxième visite des lieux après la transmission du levé ?	1.+2. La levée est en cours. La date de mise à disposition des fichiers .dwg et des modèles 3D dépend du bureau d'études. Dès que nous serons en possession de ces documents, ils seront mis à disposition . Ceci devrait être le cas à priori pour fin novembre. 3. La remise du concours est reporté sur le 26.02.2027 4. Il est possible d'organiser une deuxième visite des lieux après la transmission du levé. La date va être transmise aux trois bureaux retenus
53	Subsides	05. Ancienne école à Gostingen	Le projet est susceptible de recevoir des subsides de différents acteurs, notamment de la part de la Direction générale du Tourisme. 1. Y a -t-il des exigences particulières liées à l'obtention de ces subsides ? 2. Y a-t-il des exigences particulières liées au volume des subsides ?	La question des subsides reste à clarifier. Ce point ne doit pas être pris en compte lors de l'élaboration du concours.
103	Relevé du projet	05. Ancienne école à Gostingen	Quand pourrons-nous recevoir le relevé exact du site du projet ?	Le levé est en cours. La date de mise à disposition des fichiers .dwg et des modèles 3D dépend du bureau d'études. Dès que nous serons en possession de ces documents, ils seront mis à disposition. Ceci devrait être le cas à priori pour fin novembre.
104	Date limite de remise du projet	05. Ancienne école à Gostingen	Étant donné les difficultés rencontrées concernant le relevé du site, nous souhaiterions savoir si la date limite de remise du projet reste inchangée ou si un éventuel report est prévu ?	La date de remise est reporté sur le 26.02.2027
105	Plans de l'ensemble du site	05. Ancienne école à Gostingen	Serait-il possible de nous fournir les plans de l'ensemble du site, y compris ceux du centre culturel ?	Les plans du centre culturel ne sont pas déterminants pour le concours
106	Budget pour l'artiste	05. Ancienne école à Gostingen	Un budget spécifique est-il prévu pour la collaboration avec l'artiste ?	Le budget est à gérer par l'architecte avec le MO. Il n'est pas prévu une indemnité à part dans le concours pour l'artiste.
107	Attentes concernant l'intervention artistique	05. Ancienne école à Gostingen	Quelles sont précisément vos attentes concernant le rôle de l'artiste et sa participation au projet ? Existe-t-il des exigences particulières concernant son intervention artistique ?	L'intervention de l' artiste dépend du concept du concours. Le travail doit apporter une valeur ajoutée au projet. La décision finale appartient à l'artiste. Voir aussi les questions et réponses 46 et 47
108	Concours	05. Ancienne école à Gostingen	Existe-t-il des pièces dans le bâtiment qui ne doivent pas être prises en compte dans le cadre du concours ?	Les locaux du café "Bei den Tutebattien" + Toilettes sont à conserver.

Projet 6 – 06. Café des Vignerons à Wormeldange

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
26	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Connaît-on l'année de construction du Café des Vignerons?	On estime sa construction à début 1900
27	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Faut-il également concevoir l'aménagement extérieur?	L'aménagement extérieur ne fait pas partie intégrante du concours
28	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Combien d'emplacements sont nécessaires?	voir le PAG et le règlement sur les bâtisses de la commune de Wormeldange
29	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Pourrions-nous avoir un programme détaillé des locaux pour le Café des Vignerons?	voir réponse à la question 54 point 1
30	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Les gîtes doivent-ils être accessibles aux personnes à mobilité réduite?	Comme écrit dans le règlement du concours 3.1.2. Les gîtes devront respecter la législation en vigueur notamment en ce qui concerne l'accessibilité, dans la mesure du possible, des lieux ouverts au public, la sécurité (notamment en matière d'incendie) et la performance énergétique des bâtiments. Pour les bâtiments existants il est possible de demander des dérogations ou de proposer des solutions équivalentes selon la loi concernant l'accessibilité.
31	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Pourrions-nous obtenir les dimensions et la localisation du transformateur de puissance prévu par Créos?	Le Trafo se situe sur la façade Sud-Est. Il s'agit selon Creos d'un poste préfabriqué (monolithe en béton) du type UF2742 (1000kVA) BlOC SIE RRT TRAFO 1000kVA (voir plans envoyés le 6/11)
32	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Pourrions-nous obtenir les plans du projet résidentiel voisin?	il n'est pas possible de partager des plans du projet résidentiel voisin
33	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Pourrions-nous avoir les plans d'aménagement prévus pour les alentours? (voiries, places de stationnement, espaces verts, etc.)	Les plans de l'aménagement des espaces publics vont être mis en disposition.(voir plans envoyés le 6/11)
34	Projet 6	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Quels transformations sont inclus dans le budget prévu ?	Le budget annoncé étant de maximum 1,4 k€ TTC, la transformation de l'ensemble du projet est comprise
35	Visite	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Est-il possible d'organiser une deuxième visite des lieux?	Il est possible d'organiser une deuxième visite des lieux. La date est prévue pour le 9/11 à 10:00h
54	questions relatives à l'élaboration du projet	06. Café des Vignerons à Wormeldange	1. Programme : Pourriez-vous nous définir le programme souhaité ? Un programme maximal et un programme minimal nous permettraient d'en évaluer les avantages respectifs. 2. Abords : Quel degré de présentation est attendu pour les abords? Faut-il se limiter uniquement au bâtiment ? L'espace situé à droite du bâtiment peut-il être utilisé pour créer de l'espace supplémentaire? 3. Transformateur : Quelles sont les dimensions du transformateur et l'accessibilité requise de ses abords ? 4. Estimatif : Les coûts doivent-ils être précisés séparément pour les gîtes et pour les logements ? 5. Raccordements : Les raccordements aux réseaux (eau, électricité) restent à préciser. Pourriez-vous nous transmettre les informations disponibles ? 6. Date d'érection : La réalisation des gîtes est-elle prévue avant la construction des logements du Fonds du Logement en face ou après ? 7. Salle commune : La salle commune sera-t-elle utilisée séparément, ou servira-t-elle également de salle de petit-déjeuner pour les gîtes ? 8. Caves voûtées : Quelles sont les possibilités de réutilisation des caves voûtées existantes ?	L'histoire du lieu, liée à son ancienne fonction de Café des Vignerons, ainsi que son inscription dans le paysage viticole et la proximité de la Moselle constituent des éléments identitaires à prendre en considération dans le développement du projet. La valorisation des deux accès existants ainsi que la mise en scène de vues sur les éléments marquants du paysage environnant constituent des atouts. Le Programme maximal: une salle commune dans l'esprit "café des vignerons", 2 gîtes dont un PMR et 2 logements jeunes actifs (hébergement destinée aux jeunes adultes engagés dans la vie professionnelle). La valorisation des deux accès existants ainsi que la mise en scène de vues sur les éléments marquants du paysage environnant constituent des atouts à exploiter dans le projet. 2. La file de pavés devant le bâtiment est à prendre en compte pour l'accès au bâtiment. La partie droite, en contrebas, ne pourra pas être aménagée en raison de la présence d'un transformateur. La partie gauche, côté rue, pourra être utilisée pour du stationnement. 3. voir réponse à la question 31. 4. Le budget est présenté de manière globale, étant donné que les logements jeunes actifs et les gîtes bénéficient de subsides différents. Les coûts pourront néanmoins être détaillés séparément. 5. Les raccordements aux réseaux se situent au niveau de la cave. Dans le cadre du concours, il n'est pas nécessaire de fournir davantage de précisions à ce sujet 6. À ce stade, nous ne disposons pas encore d'informations à ce sujet, aucun projet relatif aux logements du Fonds du Logement n'ayant été introduit auprès de la commune. 7. La salle commune pourra être accessible aux personnes extérieures et servir également d'espace de petit-déjeuner et de rencontre pour les occupants des gîtes.

				8. La réutilisation des caves voûtées est laissée libre à votre imagination et à vos propositions. Nous faisons ne nécessaire pour que la cave soit accessible lors de la 2. visite des lieux.
101	visite des lieux café à Wormeldange	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Moien, Ass et meiglech, datt mer di 2. Visite des lieux vum Café des vignerons zu Wuermer virum 9.11 kennen machen, fir datt mer nach weider Froen stellen kennen? An der PP steet: visite „éventuelle“, mee eist Team well onbedingt nachemol dohinner, well si konnten net all kommen. Merci fir't Bestätegung zum 2. RDV virum 9.11.	Il est possible d'organiser une deuxième visite des lieux. La date est prévue pour le 9/11 à 10:00h
102	visite des lieux café à Wormeldange	06. Café des Vignerons à Wormeldange	petite précision: la 2e visite des lieux pourrait très bien avoir lieu le lundi 9 novembre, donc le même jour que le dépôt des questions, juste avant 16h donc.	Il est possible d'organiser une deuxième visite des lieux. La date est prévue pour le 9/11 à 10:00h
118	visite des lieux café à Wormeldange	06. Café des Vignerons à Wormeldange	Bonjour, leider hudd dir eis nach net geäntwert, weini di 2 visite des lieux keint sin..., mir wollten dei gären virm Dépôt vun den Froen machen,...daat gett elo knapp bis den Meinden... Denkt durn, och nozefroen, datt Gemeng eis den Gewölbekeller opmecht an Zougang verschaaft, daat ass wichteg fir den Projet, merci.	Il est possible d'organiser une deuxième visite des lieux. La date est prévue pour le 9/11 à 10:00h
133	Questions posées sur le futur café des vignerons	06. Café des Vignerons à Wormeldange	1. Bitte um Erläuterung zur genauen Bedeutung der Place Beckius und des Hauses Beckius? 2. Bitte die genaue Verortung der Place Beckius mitteilen, wir bitten um eine Planunterlage. 3. Bitte teilen Sie uns das angestrebte Raumprogramm detaillierter schriftlich mit. 4. Gibt es laut Bautenreglement eine Mindestfläche für 1 gîte, bzw der Wohnung für „jeunes“? 5. Wer wird „die Jeunes“ vermieten? Welche Gruppen werden in der Kassierung „Jeunes“ angesprochen? Gibt es ein Gedanken dazu, wie lange ein Mietvertrag und Wechsel vorgesehen sind? 6. Wird es eine zuständige Person geben (sprich Hausmeister), welche den öffentlichen Raum, welcher auch für die Nachbarschaft zugänglich sein wird, aufsperrt und absperrt? 7. In der rollstuhlgerechten Wohnung, für wieviel Kapazität an Rollstühlen soll sie ausgelegt sein? 8. Unter welche Gebäudeklasse zählt das Gebäude in Bezug zur Fluchtwegesituation? 9. Inwiefern ist die PMR-Gesetzgebung hier im kommunalgeschützten Haus einzuhalten? 10. Ist ein 2. Fluchtweg zu den Wohneinheiten zu garantieren? 11. Wie hoch ist das vorgesehene Gesamt-Budget der Gemeinde für dieses Umbauprojekt? 12. Ist es möglich, eine genaue Auflistung der Kostenschätzung zu erhalten, aus der hervorgeht, welche Posten Bestandteil des Budget Programm Wettbewerb sind, und welche Posten nicht Bestandteil des Budget Wettbewerb sind? 13. Können wir davon ausgehen, dass alle Anschlussarbeiten nicht Bestandteil der Wettbewerbs-Kostenschätzung sein werden? 14. Wird ein Vorschlag zur Außenraumgestaltung erwartet und ist dieser in der Kostenschätzung mit zu berücksichtigen? 15. Wo liegt die genaue Abgrenzung des Grundstückes? 16. Der Kadasterplan und der Lageplan von Schroeder & Associés passen nicht übereinander. Wäre es möglich, im Lageplan die aktuelle Grundstücksgrenze einzutragen? 17. Können sie etwas näher beschreiben, was sie mit dem „local commun pour les gîtes » genau meinen? Ist z.B. eine öffentlich zugängliche Stube mit Ausschank angedacht, die jedoch nicht kommerziell genutzt werden soll? 18. Welcher Trafo ist von Creos auf dem Grundstück vorgesehen, wir bitten um eine detaillierte Planunterlage. Könnte dieser Trafo von außen (bis auf die Tür + Lüftungsgitter) eingekleidet werden?	1. Diese Informationen sind für den Wettbewerb nicht notwendig 2. idem Punkt 1 3. siehe Frage 54 4. Siehe unser RBVS Art. 51 Surfaces nettes des logements. "Logements jeunes actifs" sollen über ein Schlafzimmer verfügen. 5. & 6. Diese Informationen sind für den Wettbewerb nicht notwendig 7. Es sind die Vorschriften aus dem PMR Gesetz einzuhalten für die PRM Gîte. 8. Die Gebäudeklasse in Bezug auf die Fluchtwegesituation ist vom Fachplaner zu klären. 9. Im Bestand gibt es die Möglichkeit laut PMR Gesetz Dérogationen oder gleichwertige Lösungen anzufragen 10. Die CGDIS Vorschriften sind einzuhalten 11. 1.150.000€-1.400.000€ HTVA Baukosten für das gesamte Raumprogramm, ohne Außenanlagen, Infrastruktur und Honorare. 12. Die Kostenschätzung soll die Baukosten /Budget darstellen 13. Die Anschlussarbeiten sind nicht Bastand der Kostenschätzung 14. Ein Vorschlag ist willkommen, siehe Frage 11. 15. & 16. Maßgebend ist der Kadasterplan. 17. "Un local commun", der beispielsweise örtlichen Vereinen zur Verfügung gestellt werden kann. 18. Die Pläne von Creos wurden Ihnen bereits zur Verfügung gestellt. 19. & 20. Sie sind noch frei in der Positionierung. 21. Nein, derzeit bestehen keine Servituten auf der Parzelle. 22. Es wäre schade, diesen Raum nicht zu nutzen. 23. Wir haben Ihnen alles zur Verfügung gestellt, was uns vorliegt. 24.& 25. Es wäre sinnvoll, die Schaffung von Parkplätzen vorzusehen. 26.- 27.& 28 Wir warten noch auf eine Rückmeldung der "Geschichtsfrënn". Sobald wir Informationen erhalten, werden wir diese an Sie weiterleiten.“ 29. Es ist keine bestimmte Heizlösung vorgeschrieben. Sie können einen passenden und möglichst umweltfreundlichen Vorschlag ausarbeiten. 30.-31. & 33.- 34. Diese Informationen sind für den Wettbewerb tatsächlich nicht notwendig. 32. Nein.

			19. Wo genau wird die Positionierung vom Trafo vorgesehen? Es wäre fatal fürs Umbauprojekt des „Café des vignerons“ und für den Erfolg der Außenwirkung des Cafes, wenn der Trafo direkt hinter dem Haus steht. Er kann, unserer Meinung nach, nur „versteckt“ hinten im Eck vom Grundstück, oder „etwas weiter weg“ in der Flucht der Zugangspassage positioniert werden. Diese Frage wäre es wert, aus Gründen der Denkmalpflege, der Jury zu stellen. 20. Kann der Trafo mit einem eventuellen Anbau integriert werden, oder muss dieser alleinstehend sein? 21. Sind Servituden auf der Parzelle vorhanden oder vorgesehen? 22. Sind Nutzungen im Keller möglich und erwünscht? 23. Welche zukünftigen Planungen sind in der Peripherie des Grundstückes vorgesehen (Fonds du logement, Masterplan Dorfentwicklung, Straßenumbau PCH)? Wir bitten um die entsprechenden Planunterlagen, soweit vorhanden. 24. Können Sie uns bitte bestätigen, dass, wie vor Ort besprochen, keine Parkplätze (weder visiteurs, noch PMR) auf dem Grundstück vorzusehen sind? 25. Sind Parkplätze auf dem Grundstück also nicht notwendig für Jeunes und Gîtes, oder können Sie die öffentlichen Parkplätze in der Straße verwenden? 26. Gibt es alte Fotos vom Café? Können sie bitte in den Archiven der „Geschichtsfreunde“ + INPA nachfragen und uns ggf. Dokumente zukommen lassen? 27. Das Gebäude erscheint in verschiedenen Bauetappen entstanden zu sein, bis es den heutigen Zustand erreicht hat. Gibt es hierzu eventuell Unterlagen oder Informationen seitens der Geschichtsfreunde? Oder INPA? 28. Am Westgiebel erkennt man die Spuren einer ehemaligen Annexe: gibt es nähere Informationen zu diesem Anbau? 29. Als Heizquelle ist eine Wärmepumpe vorzusehen. Die Gemeinde wollte noch prüfen, ob Geothermie am Standort möglich wäre. Gibt es hierzu bereits ein Ergebnis? 30. Wie sieht es, nach dem Einzug der Bewohner ins Café des vignerons, mit dem Unterhalt des künstlerischen Werkes aus? Wird die Gemeinde, resp. der Verwalter des Gîte, den regelmäßigen Unterhalt des Kunstobjektes sicherstellen? 31. Welche Sicherheitsnormen sind für den Künstler zu respektieren? Welche Brandschutznormen gelten für diesen Ort? 32. Gibt es Oberflächen (Boden, Wände, Decke), die man nicht berühren, anbohren usw. darf? 33. Wie wird die Ferienunterkunft künftig gepflegt und instandgehalten? Welches Impakt hat es auf dem Kunstwerk? 34. Wird beim Kunst am Bau das moralische Recht „droit moral“ appliziert « La propriété ne donne pas au propriétaire le droit de la modifier, de la dégrader, de la restaurer de manière inadéquate ou de négliger son entretien au point d’altérer l’esprit ou l’intégrité de l’œuvre (droit moral) » ? 35. Im Dachgeschoss ist der Boden teilweise eingestürzt: wir empfehlen die Decke notdürftig mit Stützen abzusichern, um eine weitere Degradation der erhaltenswürdigen Tragstruktur und des Innenraumes zu vermeiden. 36. Im Dachgeschoss ist das Dach teilweise durchlöchert, Tauben halten sich dort auf und es regnet hinein: wir empfehlen das Dach umgehend notdürftig zu schließen, um eine weitere Degradation der erhaltenswürdigen Tragstruktur und des Innenraumes zu vermeiden.	35. & 36. Die notwendigen Maßnahmen sind uns bekannt und bereits in Bearbeitung.

Projet 7 – Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
19	Levé du bâtiment	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Pourriez-vous nous transmettre un relevé du bâtiment et de son environnement proche ? Idéalement avec la position de l'arbre remarquable.	La commande pour un levé 2D du bâtiment(intérieur et façades) et des alentours a été passée. Les documents seront disponible à partir de la semaine 47/48
20	Programme et capacité d'accueil	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Pourriez-vous préciser le programme attendu ? Devons-nous bien prévoir qu'un seul gîte ? Quelle capacité d'accueil (lits) est souhaitée ?	voir réponse 96
21	Implantation du transformateur	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Un document A3 nous a été remis lors de la visite du site, indiquant l'implantation prévue d'un transformateur à l'arrière de la forge. Lors du colloque, l'INPA a toutefois semblé indiquer que le classement national de la forge ne permettrait pas l'installation d'un transformateur à proximité immédiate. Devons-nous néanmoins tenir compte de l'implantation indiquée sur ce document ?	Oui pour l'instant la commune reste sur le projet de déplacer le transformateur à la place indiqué
22	Histoire et usage de la forge	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Pourriez-vous nous apporter des précisions sur l'histoire du bâtiment et son usage d'origine ? À quoi servait la forge et quelles activités y étaient exercées (fabrication d'outils, ferrage des chevaux, etc.) ? Disposez-vous d'anciennes photographies, illustrations ou archives qui pourraient nous être transmises ?	La commune est en train de faire des recherches internes pour pouvoir répondre à cette question
23	Périmètre du site	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Le périmètre du concours se limite-t-il à la parcelle reprise en bleu sur le document A3 intitulé "Morcellement - Trafo creos" reçu lors de la visite ?	oui
24	Budget de l'opération	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Le budget annoncé de 350 000 à 450 000 € HTVA correspond-il uniquement aux travaux de construction, ou comprend-il également les raccordements, les honoraires des bureaux d'études et les autres frais liés à l'opération (architecte, ingénieurs, conseiller en énergie, etc.) ?	Le budget de 350.000-450.000€ définit les coûts de construction (htva) sans raccords, sans alentours, sans aménagments extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus
66	Trafo CREOS	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Veuillez nous donner plus d'informations sur le plan reçu lors de notre visite des lieux, concernant le trafo de Creos. Quelle est la date d'installation de celui-ci? La matérialité etc? Est-ce que une étude ou un projet fixe?	Pour l'instant la commune n'a pas de planning der Creos, Comme matérialité un bardage en bois est prévu.
67	2ème visite	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Quand y-a-t'il un nouveau rendez-vous sur place avec la responsable du projet?	Une proposition pour un deuxième RDV va vous être transmis pour la semaine 46 /47
68	Parking	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Est-ce-qu'il faut prévoir des emplacements de parking pour une voiture? Si oui, combien?	On peut prévoir des emplacements sur le site de l'ancien trafo
69	Fonds du LOgement	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Dans quelle phase se trouve le projet du Fonds du Logement? Date d'exécution?	Dans les semaines à venir, la commune prévoit de finaliser l'acte de transfert de propriété.
70	Servitude Fonds du Logement	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	La servitude pour le projet du lotissement est prévue dans quel endroit? Passage latéral devient l'accès principal?	Le passage devant la forge ne peut pas devenir accès principale. Si un projet se réalise un nouveau passage doit être créer, mais pas dans les alentours de la forge
71	Aménagement extérieur	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Est-ce-qu'un aménagement extérieur est souhaité/possible?	L'aménagement extérieur ne fait pas partie intégrante du concours
72	Informations supplémentaires	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Avez-vous plus d'informations historiques sur le bâtiment et sur la chapelle. p.ex. photos ou plans historiques. Y-à-t'il des informations sur la toiture originale?	La commune est en train de faire des recherches internes pour pouvoir répondre à cette question
73	Levée	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Allons-nous recevoir une levée du bâtiment?	La commande pour un levé 2D du bâtiment(intérieur et façades) et des alentours a été passée. Les documents seront disponible à partir de la semaine 47/48
74	Levée du bâtiment	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Allons-nous recevoir une levée du bâtiment?	La commande pour un levé 2D du bâtiment(intérieur et façades) et des alentours a été passée. Les documents seront disponible à partir de la semaine 47/48
96	Programme fonctionnel et capacité d'accueil	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Le maître d'ouvrage peut-t-il préciser la capacité d'accueil souhaitée, les équipements attendus, ainsi que les éventuelles exigences relatives aux espaces extérieures? A défaut, ces éléments sont-ils laissés à l'appréciation des concurrents?	Il est à prévoir un gîte pour 2 à max.4 personnes. - 2 à 4 couchages (lit double 180x200 ou lit simple/éventuellement superposés 90x200, canapé-lit) - séjour ouvert avec une table avec 2 à 4 chaises - une kitchenette avec évier, micro-ondes, deux plaques chauffantes et un réfrigérateur, - salle de bain séparé avec WC, douche, lavabo - L'aménagement extérieur ne fait pas partie intégrante du concours
97	Patrimoine	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Pourriez-vous confirmer le statut de protection nationale exact ou éventuellement prévu de l'ancienne forge et du monument religieux adjacent et préciser si l'INPA a déjà défini les éléments à conserver ainsi que les transformations admissibles.	via ce lien et avec l'outil de recherche avec le terme "Lenningen" vous trouverez la liste officielle de l'INPA et des immeubles classés: https://inpa.public.lu/dam-assets/fr/publications/liste-immeubles-objets-proteges.pdf ; la commune ne dispose pas de document officiel

98	Relevé et état de l'existant	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Compte tenu de la protection de patrimoine national et communal de l'immeuble et compte tenu de l'état actuel du bâtiment, quels relevés, diagnostics et études préliminaires existent ou sont prévus? Pour quelle date précise ces informations seront-elles transmises?	La commande pour un levé 2D du bâtiment(intérieur et façades) et des alentours a été passée. Les documents seront disponible à partir de la semaine 47/48
99	Calendrier de la 2e visite	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Pourriez-vous préciser la date envisagée pour la deuxième visite et confirmer si cette visite pourra avoir lieu avant la nouvelle échéance du 9 novembre 2026 afin de permettre aux participants de formuler leurs dernières questions sur la base des informations recueillies sur place?	Une proposition pour un deuxième RDV va vous être transmis pour la semaine 46 /47
128	Circulation et stationnement dans l'îlot	07. Ancienne forge « An Fräntes » à Lenningen	Est-ce que le maître d'ouvrage a-t-il déjà défini des orientations concernant la desserte automobile et l'implantation des emplacements de stationnement, tant pour les constructions existantes que pour les futurs logements?	En stade de concours, la seule information à concerner est de prévoir des emplacements sur le site de l'ancien trafo

Projet 8 – Chalet du Méandre à Stadtbredimus

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
87	Gabarit et rénovation énergétique	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Le bâtiment étant situé en zone verte (AGR/VIT), quelles sont les possibilités de transformation (gabarit, ouvertures, etc.) dans le cadre du concours ? Des adaptations du volume existant sont-elles envisageables, notamment pour permettre une rénovation énergétique (isolation extérieure des murs et de la toiture) ?	Vu que la parcelle est déjà construite avec un chalet, il existe la possibilité de transformer et de rénover le chalet dans son gabarit existant. C'est à dire il n'est pas possible d'agrandir ou de changer le gabarit existant ni de démolir le chalet au complet.
88	Raccordements aux réseaux : électricité, eau et assainissement	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	D'après les informations disponibles, seul un raccordement au réseau d'évacuation des eaux pluviales semble exister. Un raccordement aux réseaux publics d'électricité, d'eau potable et d'assainissement est-il possible ? Dans le cadre du concours, pouvons-nous partir du principe que ces raccordements sont envisageables, ou devons-nous prévoir des solutions autonomes, telles qu'une installation photovoltaïque, un réservoir d'eau ou une citerne ? Qu'en est-il de la fosse existante pour les eaux usées ? Peut-elle être conservée et réutilisée, ou faut-il prévoir un autre système d'assainissement ?	Des solutions autonomes sont à prévoir vu l'emplacement en zone verte. La fosse existante doit être renouvelée. La maison est raccordée au réseau canalisation pour eaux pluviales
89	Stationnement	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Quelles sont les exigences en matière de stationnement pour ce projet de gîte ?	Possibilité de garer une voiture
90	Intervention de l'artiste	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Dans quelle mesure l'artiste doit-elle être intégrée au projet ? Sa participation est-elle obligatoire ou facultative ? Existe-t-il déjà des attentes ou des orientations concernant la nature de son intervention et son intégration dans le projet architectural ?	L'intervention de l' artiste dépend du concept du concours. Le travail doit apporter une valeur ajoutée au projet. La décision finale appartient à l'artiste. Quand l'artiste a fait partie de la candidature son participation est indispensable.
91	Budget	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Le budget indiqué correspond-il uniquement aux coûts de construction hors TVA ? Les coûts liés aux éventuels raccordements aux réseaux publics sont-ils à intégrer dans le budget annoncé ou sont-ils pris en charge séparément ? Les coûts liés à un éventuel désamiantage sont-ils à intégrer dans le budget annoncé ou sont-ils pris en charge séparément ?	Le budget indiqué définit les coûts de construction (htva), sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus
92	Modification de la toiture et respect du gabarit existant	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Le bâtiment étant situé en zone verte, nous comprenons que les travaux de transformation doivent, en principe, respecter le gabarit existant. - Serait-il néanmoins possible de rehausser légèrement la toiture, sur l'ensemble du bâtiment ou uniquement sur certaines parties ? - L'aménagement de lucarnes ou de chiens-assis serait-il envisageable dans ce contexte ?	Le gabarit extérieur existant doit rester inchangé. Des lucarnes de type velux seraient envisageable
93	Modifications des façades et des ouvertures	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Dans le cadre de la transformation d'un bâtiment situé en zone verte : - Est-il autorisé de modifier ou d'agrandir les ouvertures existantes (fenêtres, portes, etc.) ? - Des modifications de l'aspect extérieur des façades, notamment des matériaux, des revêtements ou des finitions, sont-elles envisageables ?	Le gabarit extérieur existant doit rester inchangé.
94	Raccordements aux réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	- Est-il possible de réaliser ou de mettre en conformité les raccordements du bâtiment aux réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement (évacuation des eaux usées et raccordement au réseau d'égouts) afin de disposer d'installations conformes aux normes en vigueur ? - Si oui, les coûts liés à ces travaux sont-ils inclus dans le budget prévisionnel du projet ou doivent-ils être estimés et budgétisés séparément ?	Des solutions autonomes sont à prévoir vu l'emplacement en zone verte. Le budget indiqué définit les coûts de construction (htva) sans raccordements, sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures.
95	Présence éventuelle d'amiante	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Compte tenu d'une suspicion de présence d'amiante dans le bâtiment : - Un diagnostic amiante doit-il être réalisé avant le lancement des travaux de transformation ? - Les coûts liés à ce diagnostic ainsi qu'à un éventuel désamiantage sont-ils déjà pris en compte dans le budget prévisionnel ou doivent-ils faire l'objet d'un budget supplémentaire ?	En phase de concours il n'est pas nécessaire de laisser faire un diagnostic amiante. Par contre il serait judicieux de prévoir un poste à cet effet dans l'estimation des coûts.
113	-Relevé 3D et plans du bâtiment	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	À quelle date le relevé 3D sera-t-il mis à disposition ? Comprendra-t-il également le terrain et les abords ?	La commande pour un levé du bâtiment et des alentours a été passée. Les documents seront disponible à partir de la semaine 47/48.

114	Mission et honoraires d'architecte	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Pouvez-vous préciser le périmètre de la mission envisagée pour le lauréat ainsi que la base de calcul des honoraires ? Une mission complète, jusqu'à la réception des travaux, est-elle prévue ? Les prestations des ingénieurs seront-elles commandées et rémunérées séparément ?	Le budget indiqué définit les coûts de construction (htva) , sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus
115	Échanges avec la commune	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Pouvons-nous consulter directement le service technique communal pour clarifier la faisabilité d'une extension, ou ces échanges doivent-ils être organisés exclusivement par l'intermédiaire des organisateurs du concours	Il existe la possibilité de transformer et de rénover le chalet dans son gabarit existant. C'est à dire il n'est pas possible d'agrandir ou de changer le gabarit existant ni de démolir le chalet au complet.
116	Budget de référence	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Pouvez-vous confirmer l'enveloppe budgétaire à respecter, hors TVA, ainsi que les postes inclus : travaux, aménagements extérieurs, raccordements, mobilier, équipements, honoraires et imprévus ? Quelle marge est prévue pour les interventions sur le bâtiment existant ?	Le budget indiqué définit les coûts de construction (htva), sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus
117	Isolation extérieur	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Serait-il possible de modifier l'aspect de la façade et d'y installer une isolation thermique par l'extérieur afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ?	Il existe la possibilité de transformer et de rénover le chalet dans son gabarit existant. C'est à dire il n'est pas possible d'agrandir ou de changer le gabarit existant ni de démolir le chalet au complet.
124	Anfrage zur Asbestuntersuchung	08. Chalet du Méandre à Stadtbredimus	Kontrollbericht für eine Asbestuntersuchung für das Projekt ?	Es gibt zum jetzigen Zeitpunkt noch keine Asbestuntersuchung vom Projekt

Projet 9 – Petite maison Bächergaass à Remich

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
75	Question de test	09. Petite maison Bächergaass à Remich	Est-ce que le site est habité actuellement ?	Le bâtiment n'est pas habité actuellement
125	MOPO PAG - Modification ponctuelle du PAG	09. Petite maison Bächergaass à Remich	L'annexe relative au projet à Remich indique qu'une modification ponctuelle du PAG est nécessaire. Pourriez-vous en préciser les motifs ainsi que les implications pour la conception du projet ?	La modification ponctuelle nécessaire n'a pas d'impact sur le conception du projet. La zone HAB-1 n'autorise pas l'utilisation de la maison à des fins touristiques.
126	Précisions sur le budget indicatif	09. Petite maison Bächergaass à Remich	Pourriez-vous préciser les postes de dépenses inclus dans le budget indicatif de 100 000 à 150 000 euros annoncé pour le projet à Remich ?	Le budget de 100.0000€ - 150.000€ définit les coûts de construction (htva) sans raccords, sans alentours, sans aménagements extérieurs et sans infrastructures. Les honoraires pour l'architecte et les ingénieurs ne sont pas inclus.

Projet 10 – Chalet « An der Äärdchen » à Kleinmacher

Numéro de série	Objet de la question	Site concerné	Question	Réponse
100	Questions complémentaires et règlementaires	10. Chalet « An der Äärdchen » à Kleinmacher	1. S'agissant d'une parcelle en zone verte/viticole : la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 6 et 7) n'autorise en principe en zone verte que les constructions présentant un lien certain et durable avec une exploitation agricole ou viticole, et subordonne la transformation ou l'agrandissement des bâtiments existants à une autorisation ministérielle avec une destination compatible. Le projet de gîte touristique a-t-il été vérifié au regard de ces dispositions ? Existe-t-il une base réglementaire permettant d'autoriser une destination d'hébergement touristique sur cette parcelle ? 2. Pourriez-vous clarifier si la desserte et les raccordements (eau, électricité, assainissement) existent pour ce chalet, et quelle est leur capacité ? Un plan du réseau peut-il être mis à disposition ? 3. Il s'agit actuellement d'un chalet existant. Souhaitez-vous le conserver et proposer une simple transformation, ou est-il possible de le déconstruire pour partir sur une nouvelle construction ? 4. Pourriez-vous préciser la capacité souhaitée (nombre de lits) et le type d'équipements attendus (sanitaires, cuisine équipée, etc.) ? 5. Le gîte doit-il fonctionner toute l'année ou de manière saisonnière (les exigences d'isolation hiver/été étant différentes) ? 6. Le propriétaire entend-il adhérer à la gestion commune par opérateur unique (modèle Minett Trail) ou gérer lui-même l'exploitation ? 7. Le budget de 80 000 à 100 000 € s'entend-il bien hors taxes, et se limite-t-il au prix de construction du bâtiment (hors frais de raccordement, aménagements extérieurs et honoraires) ? 8. En terme de stationnement, le maître d'ouvrage a-t-il des souhaits particulier ?	Vu que la parcelle est déjà construite avec un chalet, il existe la possibilité de transformer et de rénover le chalet dans son gabarit existant. C'est à dire il n'est pas possible d'agrandir ou de changer le gabarit existant ni de démolir le chalet au complet. Le gîte doit fonctionner toute l'année. Le modèle de gestion des gîtes n'est pas encore défini. 2. Aucun raccordement aux réseaux n'est disponible. Le projet devra donc être conçu de manière autonome, notamment en matière de production d'électricité, de récupération des eaux de pluie, de gestion des eaux usées et de toilettes sèches. Ces éléments sont donnés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. 3.voir point 1 4. Lit double min 180cm de largeur (2 personnes). Possibilité d'augmenter la capacité de +2 personnes temporairement (4 personnes en total). Salle de bain complète, Douche, WC, lavabo. Cuisine avec au moins un évier, une plaque de cuisson et un frigo. Pour l'hiver, l'intégration d'un poêle à bois ou pellets et nécessaire. 5. Le gîte doit fonctionner toute l'année. 6. Le modèle de gestion des gîtes n'est pas encore défini. 7. Le budget de 80.000-100.000 € définit la totalité des coûts de construction (htva) avec raccords, avec alentours, avec aménagements extérieurs et avec infrastructures. Les honoraires pour l'architecte les ingénieurs ou d'autres bureau d'études ne sont pas inclus. 8. Il faut prévoir des surfaces dédiés au stationnement de 3 véhicules, 2 vélos et 1 poussette. Ces surfaces peuvent avoir des fonctions multiples dès qu'ils ne sont pas utilisés au stationnement.